La Suze sur Sarthe

Septembre 2021

DICRIM

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Le DICRIM est l'abréviation de "Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs".

Afin d'anticiper et limiter les conséquences dommageables en cas de survenue d'une catastrophe, l'information des habitants sur les risques majeurs est indispensable.

Les derniers textes réglementaires sur les risques naturels ont fait des institutions publiques (Préfectures, Mairies...) des acteurs centraux des risques naturels.
Elles ont le devoir de mettre en place les moyens de protection les plus adaptés et d'informer la population. Toutefois, chacun doit prendre conscience du rôle qu'il a à jouer dans la maîtrise du danger.
Les habitants doivent connaître les risques qui les entourent et les consignes spécifiques à respecter pour se protéger.
L'objectif du DICRIM vise donc à vous présenter de manière succincte les risques recensés sur la commune et surtout à vous indiquer les consignes à suivre en cas de crise, les bons reflexes en cas d'alerte.

LA SÉCURITÉ DES HABITANTS FAIT PARTIE DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

SOMMAIRE

QUELS RISQUES A LA SUZE ? QUI FAIT QUOI? PAGE 1

COMMENT ETRE ALERTÉ? PAGE 2

ALERTE INONDATION PAGE 3

ALERTES MÉTÉOROLOGIQUES PAGE 4

LES FEUX DE FORET PAGE 5

SÉISMES- MOUVEMENTS DE TERRAIN PAGE 6

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREURES PAGE 7

RISQUES SANITAIRES— PANDÉMIE PAGE 8

LE RISQUE TERRORISME PAGE 9

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SECURITE PAGE 10

LES NUMÉROS D'URGENCE, LES BONS RÉFLEXES PAGE 11

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Emmanuel D'AILLIERES
MAIRIE DE LA SUZE SUR SARTHE
16 GRANDE RUE
72210 LA SUZE
SUR SARTHE
02 43 77 30 49

DOCUMENT À CONSERVER

QUELS RISQUES A LA SUZE ?
QUI FAIT QUOI?

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le **risque majeur** est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou d'origine humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Quels risques à La Suze?

La commune de La Suze sur Sarthe présente **plusieurs risques répertoriés** :

- L'inondation provenant de la rivière Sarthe
- Les conditions climatiques
- Les feux de forêt
- Les mouvements de terrain
- Les transports de matières dangereuses du fait de la présence sur le territoire de la commune d'un gazoduc et de la départementale RD23
- Le risque de pandémie
- Le risque terroriste
- Le risque industriel

Qui fait quoi ?

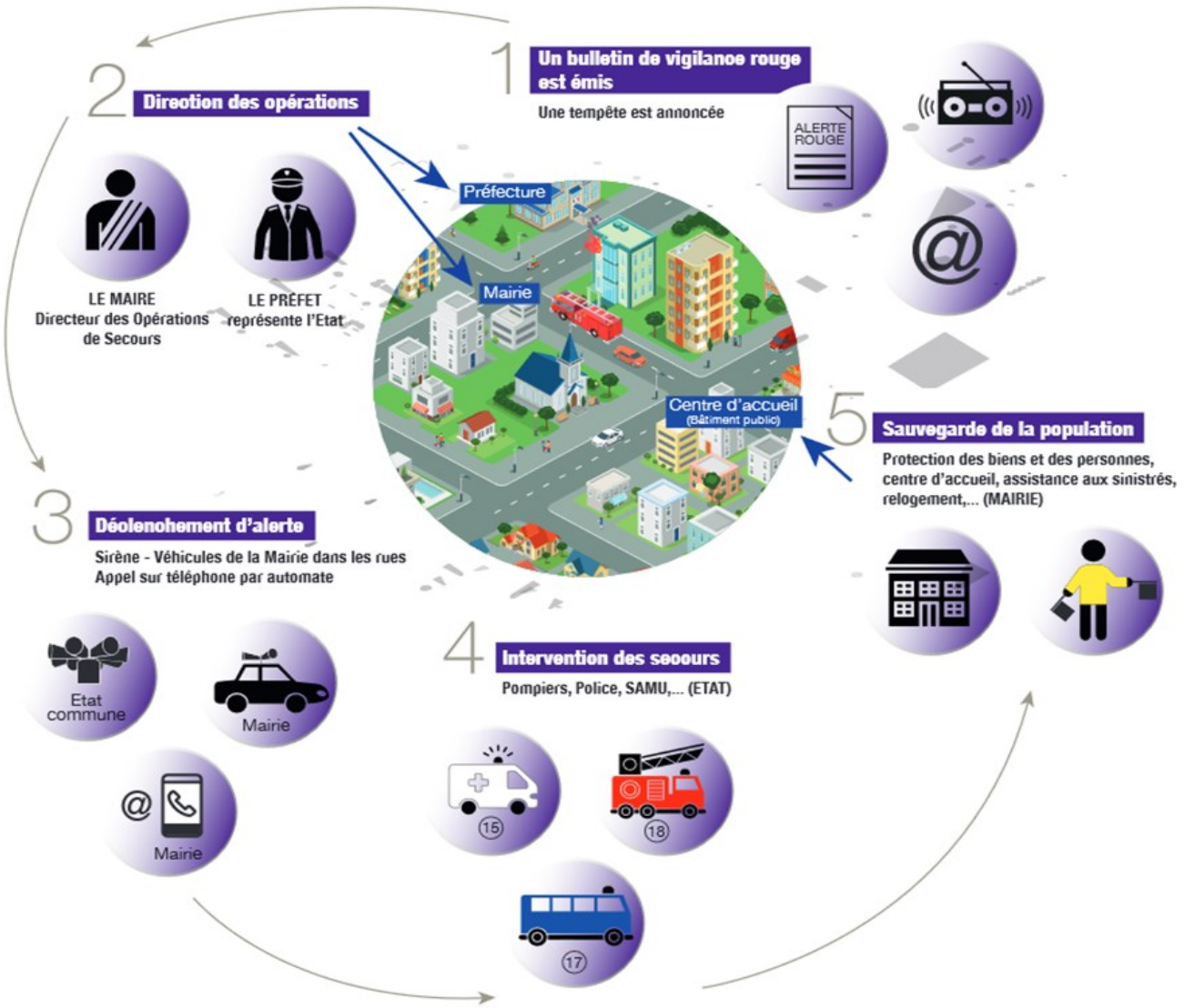

COMMENT ETRE ALERTÉ?

Document d'Information sur les Risques Majeurs

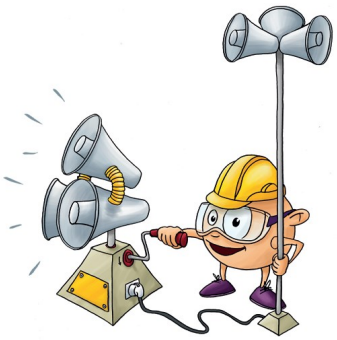

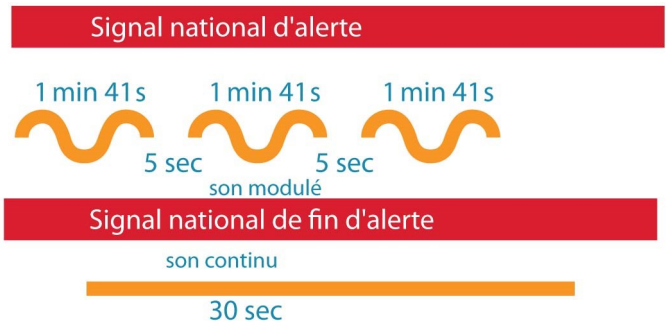

Afin de vérifier l'état de fonctionnement de la sirène, un essai est réalisé le 1er mercredi de chaque mois à midi.

L'alerte à la population

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) permet de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations afin de prendre les mesures de sauvegarde appropriées.
Quelle que soit la menace, le signal du SAIP doit susciter les réflexes suivants :
> Ne pas rester dans la rue (à l'endroit le plus exposé),
> Se confiner dans un local clos et se calfeutrer (portes et fenêtres fermées),
> Écouter la radio,
> Ne pas téléphoner, laisser libre les réseaux pour les secours,
> Ne pas aller chercher les enfants à l'école,
> Ne pas fumer, éviter flamme et étincelle,
> S'assurer que l'entourage a reçu la consigne.
L'alerte de la population incombe au Maire de la commune. Elle peut être donnée actuellement par une sirène fixe (située à la Mairie).
Il s'agit d'un signal sonore modulé "montant" et "descendant" pendant une minute.
Ce signal est émis au moins 3 fois et est entrecoupé d'un court intervalle de 5 secondes environ.
L'alerte peut également être donnée soit :
-par le véhicule de Police Municipale équipé de haut-parleurs
-par le site internet sur le site www.lasuze.fr
-par la page Facebook villedelasuze
- sur l'application CityAll

Écouter la Radio :
France Bleu Maine : 96.00 Mhz

Télécharger l'Application City All sur votre smartphone

Consulter le site www.lasuze.fr/ abonnez-vous à la newsletter

Consulter Facebook/abonnez vous à la page villedelasuze

ALERTE INONDATION

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Comment se manifeste-t-il ?

On distingue trois types d'inondation :

- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;
- La formation de crues torrentielles consécutives à des averses violentes
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Le risque à La Suze sur Sarthe

La Sarthe sillonne la commune d'Est en Ouest, en dessinant plusieurs méandres. De par la topographie, les débordements sont progressifs et ils touchent principalement les secteurs de la route de Chemiré, la rue du 8 mai, le Port, l'avenue de la Piscine, le faubourg Saint Michel, la rue Luc Rufflin.

Les mesures prises à La Suze

Des travaux d'entretien sur berges sont réalisés chaques écourues afin de limiter l'érosion des berges en cas de crue. L'intégration dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des dispositions du plan de prévention du risque inondation de la Sarthe (PPRI) qui définit les conditions d'urbanisation dans les zones inondables (interdiction de construire, prescriptions particulières) et enfin les services de mairie anticipent les crues en fonction des informations reçues par VIGICRUE (des repères de crues sont installés à La Suze).

Accueil des populations

En cas de difficulté pour vous déplacer dans l'un des centres d'accueil, des mini-bus peuvent vous y emmener. Rejoignez l'un des 5 points de rassemblement, le plus proche de chez vous (voir en page10)

Les consignes Avant

Prévoir les gestes essentiels :

- fermer portes et fenêtres,
(obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents)
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- couper l'électricité et le gaz,
- garer les véhicules, sur les points hauts,
- amarrer les cuves (pollution, toxiques, fuel...) etc.,
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
- préparer une évacuation éventuelle.

> Prévoir les équipements minimums :

- radio portable avec piles,
- lampe de poche avec piles,
- eau potable,
- papiers personnels,
- couvertures,
- vêtements de rechange,
- matériel de confinement,
- médicaments urgents et nécessaires.

S'informer en mairie :

- de la montée des eaux,
- des risques encourus,
- des consignes de sauvegarde,
- du signal d'alerte,

Les consignes Pendant

> Écouter et suivre les consignes données par les radios locales et les autorités.
> Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et à mobilité réduite.
> Se mettre à la disposition des secours.
> **Consulter le site internet et la page Facebook,** Écouter la radio : les premières consignes seront données sur les ondes.
> Ne pas téléphoner, laisser libre les lignes téléphoniques pour les secours.
> S'informer de la montée des eaux par radio.
> Évacuer vers les points de rassemblement **si la consigne est donnée**
> Ne pas aller chercher les enfants à l'école
> S'éloigner des lieux présentant un danger et rejoindre les points hauts.

Les consignes Après

> Dans vos locaux d'habitation :

- aérer les différentes pièces,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche, (et éventuellement qu'après le contrôle de l'ensemble de l'installation par un professionnel),
- chauffer dès que possible,
- désinfecter à l'eau de javel.

> Contacter son assurance (constat).

ALERTES MÉTÉOROLOGIQUES

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Définition

Tempête, orage, canicule, grand froid, neige et verglas sont autant de risques météorologiques qui peuvent survenir à La Suze Sur Sarthe. Ces conditions climatiques peuvent provoquer des dommages, voire porter atteinte à la sécurité des personnes.

Le risque à La Suze Sur Sarthe

Tout le territoire communal est susceptible d'être exposé aux risques météorologiques. La présence sur le territoire communal de nombreuses constructions et de nombreux arbres peut aggraver les conséquences d'une tempête.

EXPLICATION DES VIGILANCES MÉTÉO DÉPARTEMENTALES

Pas de vigilance particulière	**Soyez attentifs** Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés.	**Soyez très vigilant** Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou tout autre activité extérieure.	**Une vigilance absolue s'impose** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.

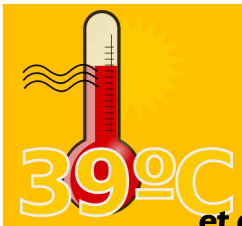

ALERTE CANICULE

Les consignes et conseils de comportement

> Se protéger de la chaleur en fermant les volets et les fenêtres.
> Rester chez soi, si possible, aux heures les plus chaudes, dans une pièce rafraîchie.
> S'humidifier régulièrement dans la journée (brumisateur, douche).
> Boire et manger régulièrement et porter des vêtements légers, protéger votre tête.
> Demander conseils à votre médecin ou pharmacien si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.
> Éviter les activités extérieures.
> Les personnes âgées pourront appeler la Mairie pour connaitre les bâtiments ouverts au public climatisés (Foyer Logement, Médiathèque…)

Les mesures prises à La Suze

La commune est organisée face à ces risques en particulier en déclenchant l'appel aux personnes âgées et vulnérables référencées en mairie lors du plan canicule.

Pensez à vous inscrire ou inscrire vos proches !

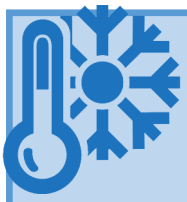

ALERTE GRAND FROID

Les consignes et conseils de comportement

> Limitez au maximum les activités extérieures.
> Reportez si possible tout voyage prolongé en automobile. Si vous êtes bloqués en voiture, faites tourner le moteur 10 mn toutes les heures. Faites de temps en temps quelques exercices afin de maintenir une bonne circulation sanguine.
> Couvrez-vous très chaudement et maintenez un niveau d'exercice régulier.
> Maintenez à la maison une température ambiante (19°C minimum), fermez les pièces non utilisées et assurez-vous du bon entretien de votre chauffage.
> N'obstruez pas vos bouches d'aération.
> Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches (famille, voisins…), si vous habitez seul.

Les mesures prises à La Suze

En cas de neige/verglas, la commune met en place une cellule « Opération Urgence Déneigement » qui intervient rapidement sur les sites à déneiger en priorité.

LES FEUX DE FORET

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Définition

Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe.
On distingue trois types de feux :
Les feux de sol **Les feux de surface** **Les feux de cimes**

Si vous êtes témoin d'un feu de forêt :

Vous êtes témoin d'un feu : vous avez obligation d'alerter le 18 ou 112
Donnez l'alerte le plus tôt possible

Communiquez un maximum de renseignements : localisation exacte, ce qui brûle, ce qui risque de brûler.
Respectez les consignes diffusées par les pompiers

Les mesures prises à La Suze

Conseils de prévention à l'égard des particuliers
Conseils de prévention à l'égard des propriétaires de bois et de forêts
Interdiction d'allumer un feu dans la zone à risque, durant toute l'année.

Le risque à La Suze Sur Sarthe

La commune est exposée aux feux de forêt en de nombreux endroits.

Consignes si l'incendie est à votre porte

Rentrez dans le bâtiment le plus proche ; ne jamais s'approcher du feu
Fermez les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air ; Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...) et arrêtez la ventilation, car la fumée arrive avant le feu.

Consignes si vous êtes pris dans un feu de forêt

Vous vous trouvez dans la nature :
Eloignez-vous toujours dos au feu.
Respirez à travers un linge humide.
Rejoignez le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri.
Vous vous trouvez chez vous ou à proximité d'un bâtiment :
Ouvrez le portail de votre propriété afin de permettre l'accès aux secours.
Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez les si possible du bâtiment.
Attaquez le feu si possible ; arroser le bâtiment, puis rentrer les tuyaux d'arrosage.

SÉISMES- MOUVEMENTS DE TERRAIN

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Définition

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long des failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.
Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

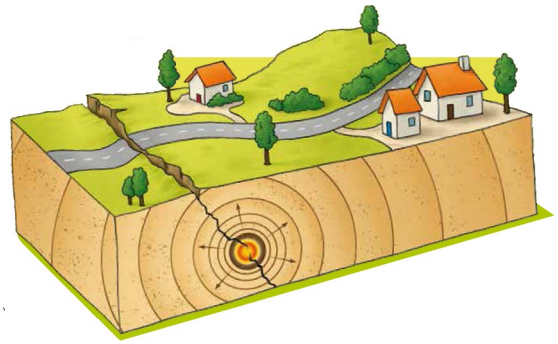

Le risque à La Suze Sur Sarthe

Un zonage de la France a été élaboré en 5 niveaux, du niveau 1 : sismicité très faible à 5 : sismicité forte (article D 563-8-1 du code de l'environnement). La Suze est ainsi exposée à un risque sismique faible (niveau 2).
La commune est exposée à des mouvements de terrain sur une parcelle où est implantée la Sté Atlan.

Première consigne :

Rester où l'on est

> À l'intérieur, se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

> À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres, etc.).

> En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

> Se protéger la tête avec les bras.

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé!

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
> Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
> Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz :
en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres
et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

Si l'on est bloqué sous les décombres,
garder son calme et signaler sa présence
en frappant sur l'objet le plus approprié
(table, poutre, canalisation, etc.).

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREURES

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Définition

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques et sa composition, peut présenter des risques graves pour la population, l'environnement et les biens.
Il y a peu d'accidents mais lorsque ceux-ci surviennent, leurs conséquences sont très graves.

Le risque à La Suze Sur Sarthe

A La Suze, ce risque est localisé autour des principaux axes routiers, de la voie ferroviaire (ligne NANTES-PARIS) et de la canalisation souterraine de gaz naturel qui parcourt la partie sud de la commune .

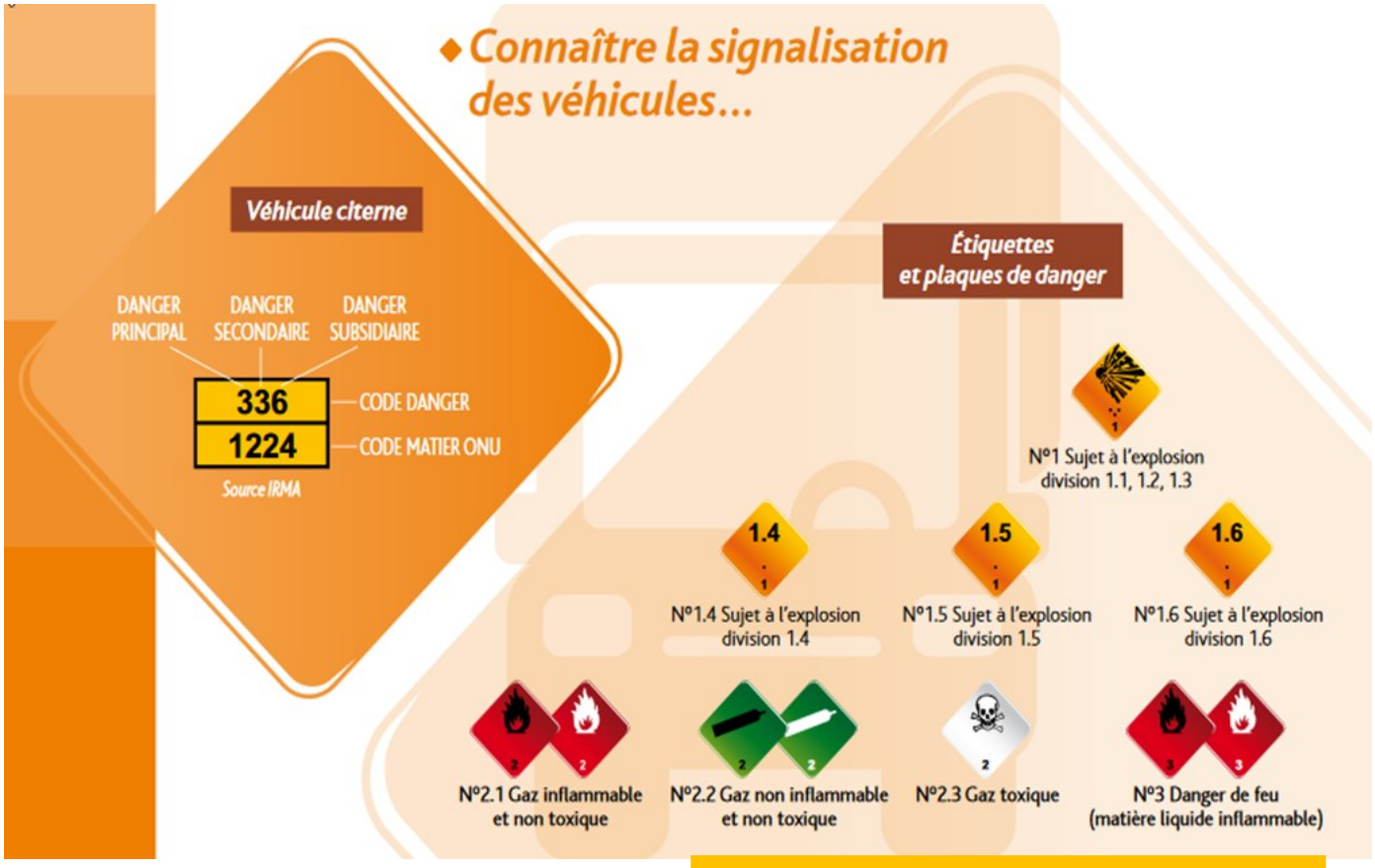

Si vous êtes témoin de l'accident

Relevez si possible le numéro sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal
Eloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m,
Alertez les secours (18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour les forces de l'ordre) et la mairie en indiquant les informations relevées.

Les consignes

> Prioritairement, mettez-vous à l'abri.
> Se confiner en fonction de la nature du risque et des consignes données (fermer les portes et les fenêtres)
> Consulter le site internet de la commune, la page Facebook, écouter la radio (les premières consignes seront données par les stations locales).
> Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.
> Ne pas encombrer le réseau téléphonique.
> Pas de flamme, pas de cigarettes (risque d'explosion).

Pandémie—Définition

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Le virus se propage rapidement et l'immunité de la population est faible ou nulle.

Autres risques sanitaires :

La lutte anti-vectorielle :

Lutte contre les insectes qui véhiculent certaines maladies. Il s'agit de prévenir et limiter les risques de transmissions locales d'agents pathogènes. (exemple : Paludisme, dengue, chikungunya ou fièvre à virus Zika ...)

Mesures de prévention

Surveillance des pontes et de la présence de moustiques en limitant les gîtes larvaires (supprimer les eaux stagnantes, coupelles de pot de fleurs, réserves d'eau...).

Le risque d'épizootie :

Le mot épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes.
Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire par les mouvements commerciaux d'animaux ou de produits ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.
L'épizootie a des conséquences majeures pour les filières concernées et peut même affecter l'économie générale de notre pays. En outre, plusieurs de ces maladies peuvent représenter un risque important pour la santé humaine (exemple : grippe aviaire)

Les consignes :

S'informer sur la situation sanitaire par les médias nationaux.
Consulter le site internet de la commune, la page Facebook, écouter la radio (les premières consignes seront données par les stations locales).
Respecter les consignes des autorités
Appliquer les gestes barrière .
Se faire connaitre de la mairie si vous êtes bénévole.
Faire recenser les personnes vulnérables et isolées.

Les mesures prises à La Suze Sur Sarthe

Dans le cadre de la COVID-19, la ville de La Suze a assuré la distribution de masques, a mis en relation bénévoles et personnes isolées, a renseigné la population par l'intermédiaire de son site internet, de son compte Facebook et de tous les panneaux d'information, a gardé contact avec les personnes isolées s'étant fait recenser en mairie et a permis la mise en place d'un centre de vaccination sur la commune.

LE RISQUE TERRORISME

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Définition

Le Plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux de l'Etat, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Le niveau de « **vigilance** » est permanent. Il implique la surveillance des transports et des lieux publics, le contrôle des accès aux sites publics. Ces mesures s'appliquent quotidiennement et sur l'ensemble du territoire national.

Le niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** » répond à une menace terroriste forte. Des mesures additionnelles sont activées allant de la prévention (port de badges ou vérification des pièces d'identité) à l'organisation de patrouilles, d'opérations de filtrages et de fouilles. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.

Le niveau appelé « **urgence attentat** » correspond à un attentat ou à une menace immédiate d'attaque terroriste. En cas de déclenchement de ce niveau, des mesures d'exception sont prévues comme la fermeture des routes, l'arrêt des déplacements scolaires.

Les mesures prises à La Suze

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), un exercice annuel risque attentat / intrusion est réalisé dans chaque école. Lors de l'activation du plan Vigipirate, la police municipale travaille étroitement avec la gendarmerie.

Première consigne : S'échapper

- Identifiez la localisation exacte du danger pour être certain de pouvoir s'échapper sans risque
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu
- Laissez vos affaires sur place

Aidez, si possible, les autres personnes à s'échapper et dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger
N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper :

- Enfermez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs
- Condamnez la porte
- Éteignez les lumières et respectez un silence absolu (couper la sonnerie de votre téléphone)
- Eloignez-vous des murs, portes, fenêtres et allongez-vous sur le sol derrière des obstacles solides

Attendez l'intervention des forces de l'ordre. Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.

Une fois en sécurité :

- Prévenez les forces de sécurité (17, 112 ou 114 pour les personnes ayant du mal à entendre) : donnez les informations essentielles (où, quoi, qui) ; s'il n'est pas possible de parler laisser la ligne en suspens pour que les forces de sécurité puissent être prévenues)

Ne déclenchez pas l'alarme incendie

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SECURITE
« Je me protège en famille »

Document d'Information sur les Risques Majeurs

Pour faire face sans panique à une catastrophe majeure, je prépare à l'avance mon plan familial de mise en sûreté en plusieurs étapes :

Lire attentivement le document présent et le partager avec les membres du foyer,
Le conserver et le garder en vue pour appliquer les consignes le cas échéant,
Je localise les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau et j'explique à mes proches comment les couper,
Je détermine une pièce propice à un confinement (peu de fenêtres et d'aérations),
Je constitue mon « KIT DE SECURITE », à avoir chez soi :

- Radio à piles (piles de rechange)
- Lampe de poche ou lampe torche
- Bougies et allumettes
- Nourriture et eau
- Trousse médicale de 1er soin (pansement, paracétamol, désinfectant,...) et traitement médical quotidien,
- Papiers administratifs,
- Couvertures et vêtements de rechange

Je me renseigne auprès de la mairie sur les conduites à tenir en cas d'évacuation.

Je repère sur la carte mon point de rassemblement en cas d'évacuation.

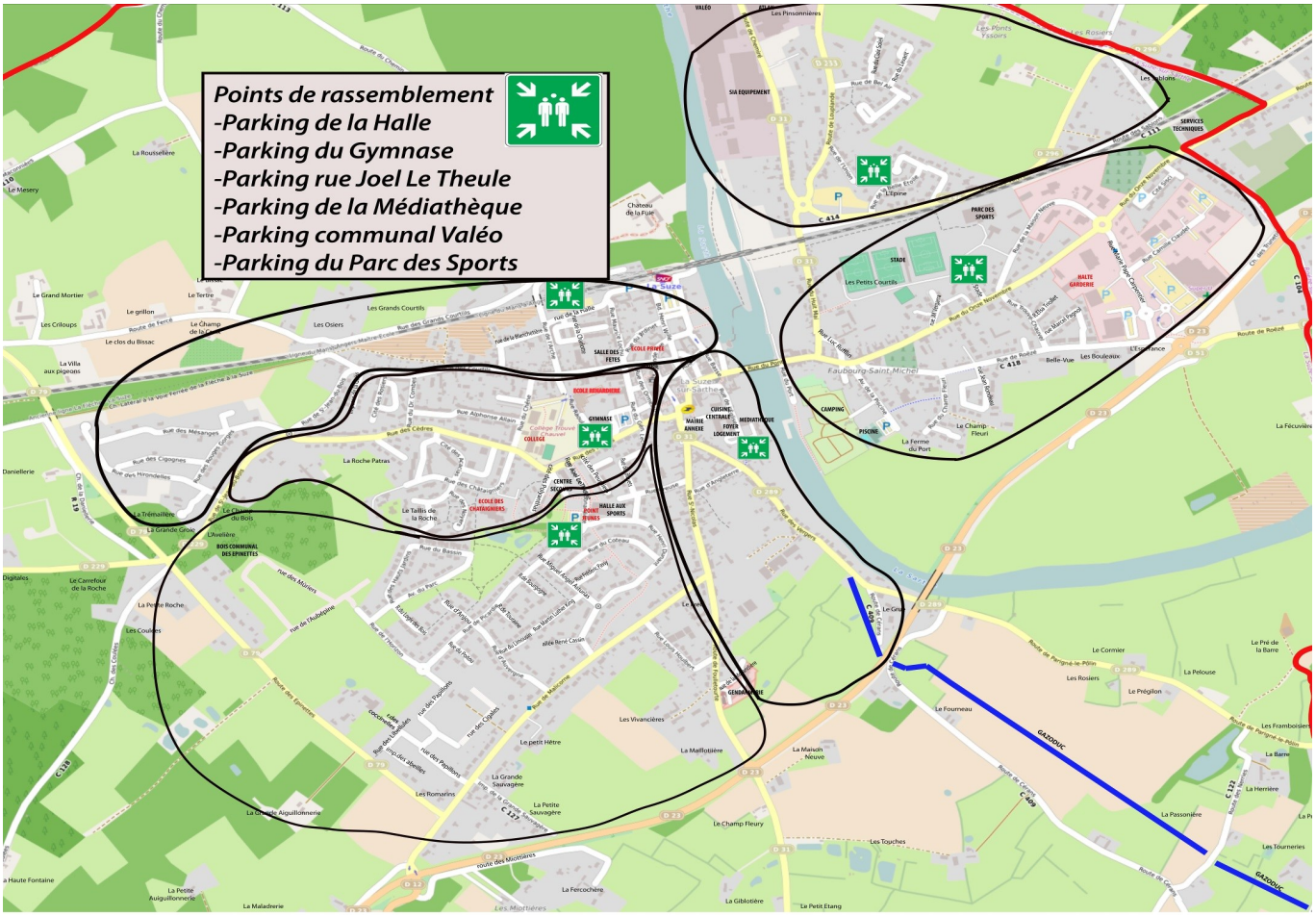

Les **bons réflexes**
Que dire au téléphone ?

> Adresse précise du lieu du sinistre,
> Circonstances (ce qui est arrivé),
> Ce que vous constatez,
> Nombre et état des victimes,
> Danger supplémentaire éventuel,
> Numéro de téléphone de l'appelant,
> Ne raccrochez pas le premier.

RECAPITULATIF DES COMPORTEMENTS EN FONCTION DES RISQUES